

Tournois de Parties Rapides à l'Échiquier Niçois RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1.

L'Échiquier Niçois organise un tournoi de parties rapides le dimanche 2 novembre 2025 à l'AnimaNice Gorbella, 63 boulevard Gorbella, 06100 Nice (7^e étage).

Article 2.

Les règles du jeu sont celles adoptées par la FIDE et appliquées par la FFE depuis le 1er janvier 2018.

Les appariements seront effectués selon le système suisse intégral, sur la base du classement Elo Rapide (règles C04 FIDE), à l'aide du programme informatique PAPI.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs ayant fait contrôler leur licence et acquitté leur droit d'inscription.

Article 3.

Cadence homologuée FIDE : 10 minutes + 3 secondes par coup.

Article 4. Horaires

• **Inscriptions et pointage :** de 12h30 à 13h15

• **Ronde 1**: 13h30

• **Ronde 2 :** 14h10

• **Ronde 3:** 14h50

• **Ronde 4**: 15h30

• **Ronde 5 :** 16h10

• **Ronde 6 :** 16h50

La remise des prix suivra immédiatement la dernière ronde.

Article 5. Droits d'inscription et prix

• Droit d'inscription : 15 € / MI et GMI : gratuité

Adhérents du club : moitié prix

Tournoi limité à 34 inscrits.

La liste des prix sera affichée en annexe avant la 3^e ronde.

Les prix au classement général sont attribués à la place.

Les prix spéciaux et par catégories ne sont pas partagés en cas d'égalité de points, mais attribués après départages (Buchholz tronqué, puis performance).

Les prix en espèces ne sont pas cumulables.

Seuls les joueurs présents lors de la remise des prix recevront leurs récompenses.

Article 6. Discipline et sécurité

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.

Une attitude et une tenue correctes sont exigées.

Les parties de blitz sont interdites dans la salle du tournoi.

Tout contrevenant recevra un avertissement et pourra être exclu en cas de récidive.

Conformément au règlement FIDE, tout téléphone portable visible dans l'aire de jeu pendant une ronde entraînera la perte immédiate de la partie.

Tout appareil électronique de communication est interdit dans la salle de jeu.

Article 7. Absences

Un joueur absent sans en avoir informé l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si l'absence est justifiée par des motifs recevables avant la publication des appariements suivants.

Article 8. Accès aux salles

L'accès à la salle de jeu et à la salle d'analyse est réservé exclusivement aux joueurs et aux arbitres du tournoi.

Article 9. Arbitre principal: DAIF Sarah – Arbitre Open 1

Article 10. Engagement

La participation au tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'arbitre principal

L'organisateur